



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 avril 2019
Français
Original : anglais

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2019 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il fait le point sur l'évolution du conflit, la situation politique et l'environnement opérationnel au Darfour, ainsi que sur les principaux obstacles à l'exécution du mandat de l'Opération au cours de la période allant du 4 janvier au 3 avril 2019. Le rapport présente également les activités menées par la MINUAD en vue de la réalisation des critères de retrait de l'Opération et des indicateurs de succès y relatifs et fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#)).

II. Analyse du conflit

2. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée relativement stable au Darfour, sauf dans le Jebel Marra, où les affrontements sporadiques entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), ainsi que les luttes intestines au sein du groupe rebelle, se sont poursuivis. Si le nombre d'affrontements entre les Forces armées soudanaises et les éléments de l'ALS-AW a augmenté (9 cas relevés dans mon dernier rapport contre 18 au cours de la période actuelle), il s'agissait d'opérations de portée plus limitée, menées surtout au moyen de la tactique d'attaque et esquivée. Cette tendance s'explique par l'encercllement de l'ALS/AW par les Forces armées soudanaises dans la région du Jebel Marra et les pressions que ces dernières exercent sur les insurgés, tandis que l'augmentation des attaques de faible intensité menées par l'ALS-AW tient sans doute à une tentative de tirer parti de l'incertitude politique et économique qui règne dans tout le pays depuis le début du mouvement de protestation en décembre 2018. Malgré un léger accroissement enregistré depuis la dernière période considérée, le nombre d'affrontements intercommunautaires demeure également faible, même si des actes de violence ont continué de se produire entre les éleveurs et les agriculteurs,



lesquels se caractérisent par le vol de bétail et la destruction d'exploitations agricoles principalement dans le Darfour septentrional et le Darfour occidental.

3. Les manifestations antigouvernementales, qui ont commencé le 19 décembre 2018 contre la hausse du coût de la vie partout au Soudan, ont eu un effet limité au Darfour jusqu'à présent. Toutefois, il convient de noter que si, au cours de la période considérée, des manifestations n'ont eu lieu qu'à Nyala (Darfour méridional) le 13 janvier et à Geneina (Darfour occidental) et Daeïn (Darfour oriental) le 17 janvier, elles ont néanmoins perturbé le processus de paix au Darfour, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE-faction Gibril Ibrahim) étant revenus sur l'accord auquel ils sont parvenus en décembre 2018 de reprendre les pourparlers avec le Gouvernement en janvier 2019. Le 28 janvier, le Président du Soudan, Omar Hassan Al-Bachir a annoncé une cessation des hostilités de durée illimitée dans le Darfour, le Kordofan méridional et le Nil Bleu. En retour, le Front révolutionnaire soudanais, composé de l'ALS-MM, du MJE-Gibril Ibrahim, du Mouvement de libération du Soudan/Conseil de transition (MLS-CT) et du Mouvement populaire de libération du Soudan-Armée Nord dirigé par Malik Agar (MPLS/N Agar), a prolongé sa cessation unilatérale des hostilités pour une nouvelle période de trois mois à partir du 8 février 2019.

Affrontements entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés

4. Au cours de la période considérée, les affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW sont devenus plus fréquents dans le Jebel Marra, alors que les Forces armées soudanaises concentraient leurs efforts sur les zones urbaines du pays en vue de contenir les manifestations.

5. Au Darfour central, les 17 et 29 janvier, l'ALS-AW a attaqué un avant-poste des Forces armées soudanaises à Manabou et aurait tué quatre soldats ; de nouveaux affrontements survenus le 29 janvier et les 9 et 11 février auraient entraîné la mort de trois membres de l'ALS-AW et d'un membre des Forces armées soudanaises. Les échanges de tirs se sont poursuivis dans la même zone les 7 et 19 février et les 3 et 5 mars, faisant 6 morts parmi les membres de l'ALS-AW. En représailles, les 5 et 24 mars, l'ALS-AW a mené une attaque et aurait tué trois soldats, et en a enlevé deux autres à un poste de contrôle des Forces armées soudanaises le 25 mars. On déplore en outre la mort d'un membre de l'ALS-AW dans le village de Daya le 30 janvier et d'un soldat dans le village de Jadid le 13 février. À Dorsa, les combats entre les deux parties ont causé la mort de trois membres des Forces armées soudanaises le 26 février et le 13 mars et de deux membres de l'ALS-AW le 14 mars.

6. Au Darfour septentrional, le 4 janvier, l'ALS-AW a attaqué les Forces armées soudanaises à Boulay, au sud de Sortoni, faisant un nombre inconnu de victimes des deux côtés. Au Darfour méridional, des tirs d'artillerie des Forces armées soudanaises auraient, selon l'ALS-AW, incendié le village de Saboun el-Fagour, dans la zone de Torong Tonga – Gour Lambung, le 24 janvier. La MINUAD n'a pas pu confirmer l'incident, les Forces armées soudanaises lui ayant refusé l'accès à la zone.

7. Dans le même temps, les affrontements internes entre les factions de l'ALS-AW se sont poursuivis aux alentours du village de Daya (Darfour central). Ils ont été initialement déclenchés par le fait qu'un des sous-groupes (dirigé par Saleh Borsa) a tué en octobre 2018 un membre d'un autre sous-groupe (dirigé par Mubarak Aldouk), à cause de l'intention qu'avait Aldouk de signer un accord de paix avec le Gouvernement. Selon certaines sources, entre le 17 janvier et le 26 mars, 22 éléments de la faction Aldouk et 20 de la faction Borsa ont été tués lors de ces affrontements, outre 9 et 15 blessés enregistrés respectivement. Les deux groupes ont également

attaqué et enlevé des civils four soupçonnés de collaboration avec la faction opposée, et cinq civils auraient été tués, cinq blessés et 15 enlevés.

Conflits intercommunautaires

8. Quatre affrontements intercommunautaires ayant fait 14 victimes ont été enregistrés, principalement dans les États du Darfour occidental, du Darfour central et du Darfour septentrional, contre deux incidents et trois victimes signalés au cours de la période précédente. Dans le Darfour occidental, à proximité du village de Hijleahjah, à l'est de Geneina, entre le 15 et le 17 janvier, le meurtre d'un Aoulad Zeïd par un Misseriya Jabel a déclenché des affrontements entre les deux groupes, lesquels auraient causé des morts et des déplacements de populations vers les villages voisins et au Tchad. Des soldats des Forces armées soudanaises ont été déployés dans la région pour calmer la situation. Dans le village d'Arafa, au nord de Geneina, des affrontements ont éclaté entre les Aoulad Eid et des déplacés massalit le 13 mars au sujet du bétail ; trois Massalit et deux Aoulad Eid ont été tués. Les autorités de l'État du Darfour occidental ont renforcé la présence des forces de sécurité pour empêcher une nouvelle escalade et protéger le camp de déplacés d'Adramata.

9. Avec le début de la saison agricole d'hiver, des cas de destruction d'exploitations agricoles ont été signalés, essentiellement dans le Darfour septentrional et le Darfour central. Dans le Darfour septentrional, le 3 février, des nomades ont tué trois agriculteurs du village de Rekhoua en représailles à des chameaux blessés. Avec l'appui de la police soudanaise, les responsables de l'Administration autochtone ont arrêté un nomade. Le même jour, dans la zone de Tamel Daheach, un groupe de nomades aurait tué trois paysans lorsque ceux-ci ont tenté d'empêcher le bétail de paître sur leurs terres agricoles. Au Darfour central, une altercation entre des jeunes Beni Halba et Beni Hussein, le 28 janvier, a débouché sur des violences qui ont fait plusieurs blessés dans la zone de Korari. Le différend a été réglé pacifiquement, les familles beni hussein ayant offert de prendre en charge les frais de transport et le traitement des Beni Halba blessés.

Violences commises contre les civils et violations des droits de la personne

10. Le nombre d'actes criminels commis contre des déplacés et d'autres civils vulnérables a augmenté au cours de la période considérée, soit 58 actes ayant fait cinq morts, contre 48 actes et trois morts au cours de la période précédente. D'autres civils ont été la cible de 126 actes criminels qui ont fait 24 morts, contre 111 actes et 14 morts au cours de la période précédente. Les zones les plus touchées ont été celles de Golo-Rockero et de Nertiti-Thour (Darfour central) et celles situées au sud-est des localités de Kass et à l'est de Jebel Marra (Darfour méridional), qui se trouvent toutes dans la région de Jebel Marra, ce qui témoigne de l'instabilité persistante qui y règne. Dans les camps de déplacés dans les zones de Nertiti et de Golo (Darfour central), des coups de feu sporadiques tirés de nuit et des cas de harcèlement des déplacés ont été signalés.

11. À Kalma (Darfour méridional), les tensions ont augmenté entre les groupes qui seraient associés à l'ALS-AW et d'autres qui sont disposés à engager le dialogue avec le Gouvernement, ce qui a entraîné la suspension de certaines activités humanitaires dans le camp de déplacés depuis janvier 2019. La MINUAD poursuit les contacts avec les divers groupes et les autorités en vue de réduire les tensions et de prévenir la violence. Au Darfour occidental, le 17 janvier, la MINUAD a recensé des attaques menées par des hommes armés contre des villages de rapatriés, qui ont entraîné le

déplacement d'au moins 258 familles. Six civils ont été blessés et d'autres sont toujours portés disparus. La MINUAD a soulevé la question auprès des autorités gouvernementales et le Procureur général a ouvert une enquête.

12. Au cours de la période considérée, la MINUAD a recensé 59 nouveaux cas de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits concernant 129 victimes. Elle a confirmé l'existence de 30 affaires concernant 62 victimes, toutes des femmes. Vingt-neuf affaires concernant 61 victimes n'ont pas encore été confirmées en raison des difficultés d'accès aux victimes et aux lieux des faits. Vingt-trois personnes soupçonnées dans neuf affaires signalées ont été appréhendées. On a dénombré 10 cas de violation du droit à la vie (16 victimes), 20 cas de violation du droit à l'intégrité physique (voies de fait) (43 victimes), 11 cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales (30 victimes) et 3 cas d'enlèvements (8 victimes). S'agissant de la violence sexuelle, notamment celle liée aux conflits, on a dénombré 15 cas ayant fait 26 victimes, dont sept mineurs, ce qui représente une diminution par rapport aux 31 cas signalés au cours de la période précédente. Sur les 59 cas signalés, 26 concernant 50 victimes auraient été le fait des forces de sécurité gouvernementales. Trois membres de l'ALS/AW seraient les auteurs présumés de deux des actes en question.

13. Au cours de la période considérée, les préoccupations relatives aux droits de la personne concernaient aussi les arrestations et les détentions associées aux manifestations susmentionnées qui ont lieu à l'échelle nationale. Quatre avocats ont été arrêtés les 9 et 10 janvier à Nyala (Darfour méridional) pour avoir tenté de présenter une requête écrite au Gouverneur mais ont été libérés le 11 janvier sans inculpation. À Daeïn (Darfour oriental), sept jeunes ont été arrêtés le 17 janvier puis condamnés à une peine de trois mois d'emprisonnement pour avoir organisé une marche pacifique pour protester contre la pénurie de carburant. Cette marche, à laquelle ont participé quelque 200 jeunes, a été dispersée par les forces de sécurité à l'aide de gaz lacrymogènes. À Geneina (Darfour occidental), quatre civils qui seraient accusés d'avoir utilisé les médias sociaux pour mobiliser les manifestants ont été arrêtés entre le 18 et le 23 janvier. À Zalingei (Darfour central), un civil a été arrêté le 24 janvier en lien avec les manifestations, mais il a été libéré le lendemain.

III. Situation politique

14. Le 22 février 2019, le Président Béchir a annoncé l'instauration de l'état d'urgence pendant un an. En réponse aux manifestations antigouvernementales, qui avaient été déclenchées par la hausse du coût du carburant et d'autres produits de base, mais dont la portée s'était depuis élargie à l'exigence de réformes politiques profondes, le Président a annoncé l'instauration de l'état d'urgence pendant un an le 22 février et a limogé le gouvernement fédéral et les gouvernements des États. Parallèlement, il a appelé à un dialogue inclusif, ainsi qu'au report d'un débat parlementaire sur le projet de révision de la Constitution qui lui aurait permis d'être candidat à un autre mandat lors de l'élection présidentielle de 2020. Dans le cadre de ces mesures, le Ministre de la défense, le général de corps d'armée Awad Mohamed Ahmed Bin Auf, a été nommé Premier Vice-Président, et Mohamed Taher Aila, ancien Wali (Gouverneur) de l'État de Gazira oriental, Premier Ministre. Tous les Walis (gouverneurs) des 18 États ont été remplacés par des responsables de la sécurité, qui proviennent essentiellement de l'armée soudanaise. Le 13 mars, le nouveau Premier Ministre a annoncé la formation d'un gouvernement restreint chargé d'expédier les affaires courantes et composé de 22 ministres fédéraux et 18 ministres des États.

15. En outre, le 25 février, le Président Béchir a publié des décrets portant interdiction des réunions publiques, réglementation des mouvements non autorisés de

devises et du commerce de carburant et d'autres produits de base et octroi aux forces de sécurité des pouvoirs d'urgence pour fouiller les bâtiments, restreindre la circulation des personnes, arrêter les citoyens et saisir les biens suspects dans le contexte des infractions liées à l'état d'urgence. Le 26 février, le Président de la Cour suprême et le Procureur général ont mis en place les tribunaux et parquets d'exception chargés de faire respecter l'état d'urgence dans tout le pays. Le 28 février, le Président a renoncé à son poste de chef du Parti du congrès national et désigné Ahmed Haroun, ancien gouverneur du Kordofan septentrional, chef par intérim chargé d'administrer le parti. Lors d'une session extraordinaire tenue le 11 mars, l'Assemblée nationale et le Conseil des États (Parlement national) ont approuvé l'état d'urgence, en réduisant toutefois sa durée à six mois.

16. Les manifestations se sont poursuivies à Khartoum et alentours, la Sudanese Professional Association, qui revendique l'initiative des manifestations, et les partis d'opposition classiques ayant rejeté l'appel du Président en faveur du dialogue. Le 1^{er} janvier, la coalition Appel du Soudan (opposition), les Forces du Consensus national et l'Association unioniste ont signé la Déclaration de la liberté et du changement, exigeant notamment que le Président démissionne et qu'il soit remplacé par un gouvernement national de transition de quatre ans. Le chef du Parti de l'Oumma, Sadiq al-Mahdi, a également critiqué la militarisation apparente de l'administration et le 2 mars a demandé au Président Béchir de démissionner. Le 20 mars, la coalition Appel du Soudan a annoncé qu'elle se retirait de l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan, proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et signé avec le Gouvernement soudanais en 2016, et a déclaré qu'elle ne traiterait avec le Gouvernement que si le Président démissionne.

17. Le 29 janvier, le Gouvernement a libéré 186 personnes détenues au cours des manifestations. Le 1^{er} mars toutefois, à la suite de l'imposition de l'état d'urgence, les tribunaux spéciaux à Khartoum ont condamné huit manifestants à des peines de prison allant de six mois à cinq ans pour avoir enfreint l'interdiction de manifester. Le 10 mars, à l'occasion de manifestations organisées par la Sudanese Professionals Association à Omdourman, des dizaines de manifestants, dont le Vice-Président du Parti de l'Oumma et plusieurs dirigeants de l'opposition, ont été arrêtés, déférés devant les tribunaux d'exception et condamnés à des amendes et des peines d'emprisonnement. Bien qu'un décret présidentiel ait été pris le 6 février pour faire en sorte que les journalistes ne soient plus ciblés et pour libérer les personnes détenues, des mesures restrictives continuent d'être imposées aux médias.

IV. Situation humanitaire

18. La situation humanitaire au Darfour central continue de pâtir de la poursuite des combats sporadiques entre les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW et des affrontements internes au sein de l'ALS-AW, en particulier à Kouila dans l'ouest du Jebel Marra et aux alentours de Daya dans le nord du Jebel Marra. Du fait des affrontements entre les factions de l'ALS-AW dans le village de Daya, les activités humanitaires ont été interrompues et l'accès à la zone de Jokosti a été refusé en raison de l'insécurité. Au Darfour occidental, une mission d'évaluation interinstitutions effectuée du 12 au 14 février sur les lieux où se sont produits des affrontements entre les Aoulad Zeïd et les Misseriya Jabel en janvier a conclu à la nécessité de fournir des abris d'urgence et des articles non alimentaires, principalement aux personnes âgées, aux enfants et aux femmes enceintes. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission d'aide humanitaire, environ 550 personnes sont arrivées dans le camp de déplacés d'Otach, au Darfour septentrional, en provenance des villages de Feina, Goulbo et Saboun el-Fagour le 5 février en raison de combats qui

auraient lieu entre les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW près de Deribat. Une aide initiale, y compris des vivres et des trousseaux de soins de santé primaire, a été fournie. La MINUAD et les partenaires humanitaires ont effectué une mission d'évaluation humanitaire intégrée à Belle el-Sereif, Laiba et Tourba du 6 au 8 janvier, et une autre à Belle el-Sereif du 17 au 19 mars. Toutefois, l'accès aux zones tenues par les rebelles à Feina, Golol et Koutroum dans le Darfour méridional et le Darfour central continue d'être restreint par les autorités militaires soudanaises pour des raisons de sécurité.

19. Les partenaires humanitaires ont continué de fournir une assistance au Darfour, en s'employant surtout à assurer à des groupes vulnérables, en particulier à de nouveaux déplacés et à des personnes touchées par le conflit l'accès à des fournitures d'importance vitale par la prestation de services sociaux de base. À Golo et Nertiti (Darfour central), des bons d'alimentation ont été distribués à 2 500 déplacés et à quelque 2 500 résidents vulnérables. On a procédé à la formation de bénévoles communautaires en matière d'assainissement et de promotion de l'hygiène, à la fourniture et à l'analyse de l'eau et à la remise en état des installations d'approvisionnement en eau existantes. Néanmoins, des lacunes persistent, en particulier en ce qui concerne la gestion des cas de violence fondée sur le genre, y compris la nécessité d'un appui psychosocial et la sensibilisation des populations. Dans le Darfour méridional, les partenaires ont achevé la distribution d'articles non alimentaires à 1 220 personnes (288 ménages) dans le camp de déplacés d'Otach. Quelque 113 enfants de moins de cinq ans ont subi un test de dépistage de la malnutrition, 39 ont été admis en traitement et 127 mères ont reçu des conseils sur les soins au nourrisson et au jeune enfant.

20. Le personnel en tenue de la MINUAD a fourni 120 escortes aux partenaires humanitaires aux fins de l'acheminement et du contrôle de l'aide humanitaire, des vérifications interorganisations et des activités opérationnelles. La MINUAD a en outre continué de fournir des escortes quotidiennes aux partenaires qui acheminent de l'eau de Koube au site d'accueil des déplacés de Sortoni, ainsi que des escortes armées régulières pour l'acheminement de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya (Darfour septentrional). Elle a également assuré la sécurité des entrepôts et des biens des organismes humanitaires. Le Programme alimentaire mondial, sous escorte de la MINUAD, a distribué 25 tonnes de vivres à des personnes dans le besoin, y compris des déplacés, dans tout le Darfour.

V. Situation opérationnelle

Restrictions d'accès

21. La MINUAD a continué de se heurter à des refus d'accès et à des restrictions à la liberté de mouvement. Au cours de la période considérée, six refus d'accès et une restriction de mouvement ont été enregistrés, contre sept durant la période précédente. Ces refus d'accès ont empêché la MINUAD de vérifier des informations faisant état de combats qui auraient eu lieu le 28 février à Saboun el-Fagour (Darfour méridional) et le 2 février dans la zone agricole de Manabou (Darfour central). Le 13 février, une patrouille de la MINUAD à destination du village de Hashaba (Darfour septentrional), s'en est vu refuser l'accès par un commandant des Forces armées soudanaises au motif que l'endroit était une zone d'opérations des Forces armées soudanaises. Le 16 février, la MINUAD s'est également vu refuser l'accès à Koron, près de Golo, au Darfour central. Une autre patrouille de vérification qui était prévue a finalement été effectuée à Koron le 20 février. Le 18 février, une mission d'évaluation de la sécurité et de renforcement de la confiance de la MINUAD qui se rendait à Savanga, au nord de Golo, a été arrêtée à un poste de contrôle des Forces armées soudanaises et n'a été

autorisée à poursuivre son chemin qu'après négociations. Les Forces armées soudanaises ont refusé l'accès à une équipe du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU qui effectuait une mission par la route entre Zalingei et El Geneina le 21 février. Elles ont également refusé l'habilitation de sécurité à une patrouille de la MINUAD le 12 mars à Manabou.

Attaques et menaces d'attaque visant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, l'Organisation des Nations Unies et le personnel humanitaire

22. Il a été dénombré 17 incidents qui visaient l'Organisation des Nations Unies et le personnel humanitaire au Darfour au cours de la période considérée, soit une diminution par rapport aux 28 incidents signalés pendant la période précédente. Sur ce nombre, 16 visaient le personnel des Nations Unies et un seul le personnel humanitaire. Il s'agissait notamment d'intrusion dans les locaux de la MINUAD, de cambriolage, de vol qualifié, de vol et de tentative de vol de biens de la MINUAD. Le 19 janvier, des hommes armés non identifiés ont arrêté un camion privé loué par une organisation non gouvernementale internationale dans le village d'Umharz, à 35 kilomètres au nord-est de Nertititi, dans le Darfour central, et volé les effets personnels des agents nationaux de l'organisation.

Questions relatives aux visas et au dédouanement

23. Le Gouvernement a délivré 211 visas, dont 15 à des militaires, 77 à des policiers, 60 à des visiteurs officiels, 52 à des sous-traitants et 3 à des membres du personnel civil. Il reste au total 166 demandes de visa en cours de traitement et 220 qui n'ont pas été traitées dans le délai réglementaire de 15 jours, dont certaines sont en instance depuis novembre 2018. S'il est vrai que le Gouvernement s'est montré plus coopératif dans la délivrance de visas, il n'en reste pas moins que 17 visas de membres du personnel civil recruté sur le plan international, notamment de la Section des droits de l'homme, sont toujours en attente. Le Gouvernement a continué de dédouaner des conteneurs de rations alimentaires à Port Soudan dans les délais de traitement qui s'appliquent. Des progrès ont également été enregistrés dans le dédouanement de tous les envois avec un minimum de retard.

VI. Progrès accomplis au regard des priorités stratégiques, des objectifs de retrait et des indicateurs de succès de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Appui au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

24. Il n'y a pas eu de progrès marquants enregistrés dans le cadre du processus de paix au Darfour à l'issue de la signature de l'accord de négociation préalable à Berlin, le 6 décembre 2018. Le MJE-faction Gibril Ibrahim et l'ALS-MM se sont retirés des pourparlers prévus avec le Gouvernement en janvier 2019 en solidarité avec les manifestations antigouvernementales. Néanmoins, le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a continué de dialoguer avec les parties et les autres acteurs, dont le Qatar, pour sortir de l'impasse. La MINUAD a également collaboré avec des groupes de la société civile et l'administration autochtone sur les

questions qui seront abordées dans le cadre des pourparlers, à leur reprise, ainsi que sur les recommandations issues du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour.

25. La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour s'est poursuivie avec une certaine lenteur, essentiellement faute de financement et en raison de contraintes opérationnelles. Du 11 au 12 janvier, la Commission foncière du Darfour, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et des forêts et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a organisé à Khartoum un atelier sur la gouvernance des terres agricoles dans le cadre de la sécurité alimentaire au Darfour. La Commission Vérité, justice et réconciliation a présenté au Ministère fédéral des finances une demande de financement de trois projets sur la coexistence pacifique et les conférences de paix. Toutefois, les cinq principales commissions prévues au titre de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et chargées du retour volontaire et de la réinstallation, des questions foncières, de l'application des dispositions relatives à la sécurité, de la justice, vérité et réconciliation et du développement des communautés pastorales et nomades, ainsi que le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, ne sont pas encore entièrement en place et ne fonctionnent pas encore efficacement au Darfour.

Protection des civils

26. Les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont effectué 160 visites au Darfour septentrional, au Darfour méridional et au Darfour central. Au Darfour septentrional et au Darfour méridional, les principaux problèmes de protection ont continué d'être liés à la présence de nomades armés, à la crainte d'une éventuelle destruction des cultures par le bétail et aux tensions qui en ont résulté entre éleveurs et nomades.

27. Au Darfour central, les problèmes de protection étaient notamment liés à des meurtres, des enlèvements, des actes de violence sexuelle et sexiste, y compris de violence sexuelle liée au conflit, des vols qualifiés, des agressions et du harcèlement, en particulier dans les zones de Golo, Nertiti et Zalingei. Seize incidents impliquant une centaine de civils ont été enregistrés. Il s'agit notamment du viol de six femmes dans la région de Foura, près du camp de personnes déplacées de Thour, le 5 janvier ; du meurtre d'un homme déplacé par deux soldats présumés des Forces armées soudanaises dans le camp de déplacés Nord, à Nertiti, le 22 janvier ; de l'enlèvement présumé de quatre personnes par des nomades armés dans les zones de Martajalo Ouadi les 17 et 25 janvier ; de l'enlèvement de cinq civils du village de Daya, à en croire certains, par des éléments de l'ALS-AW le 12 janvier ; de l'attaque de villageois dans la région de Jartanga, près de Goulido, par des éléments présumés des Forces d'appui rapide le 14 janvier, qui a fait cinq blessés graves ; de la blessure par balle d'une femme par un élément présumé de l'ALS-AW autour de Goulido le 6 janvier ; de l'agression et du vol qualifié d'un groupe de femmes déplacées par des nomades armés à Nertiti le 6 janvier ; de l'agression physique de personnes déplacées perpétrée par des nomades dans les régions de Gourney, Taringa, Osajai et Dingaguray, dans le Jebel Marra occidental et central et à Zalingei les 19 et 23 janvier ; et de l'agression qu'aurait subie un groupe de femmes de la part de nomades armés qui les auraient empêchées de pratiquer l'agriculture à Kolo Fougo le 25 janvier et dans la région de Tango le 26 janvier. La police soudanaise a été informée de l'affaire impliquant les deux soldats des Forces armées soudanaises à Nertiti, tandis que les Forces armées soudanaises et la police soudanaise ont pris contact avec les responsables des communautés pour établir les responsabilités dans l'affaire de l'attaque de Jartanga. Les autorités locales de Goulido se sont réunies avec les chefs des collectivités et ont résolu le conflit dans les régions de Kolo Fougo et Tango.

28. Au Darfour méridional, la MINUAD a effectué une mission à Deribat, localité située dans l'est de Jebel Marra, du 4 au 8 février, pour suivre de près l'évolution de la situation en matière de protection et les effets engendrés par des affrontements entre les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW sur la population civile, et a noté une augmentation du nombre de rapatriés dans cette zone. Les rapatriés et les dirigeants locaux ont lancé un appel en faveur de la fourniture de services et d'infrastructures de base, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

29. La composante militaire de la MINUAD a effectué 6 721 patrouilles au total, dont 2 250 pour la protection des civils. En tout, 4 275 patrouilles de protection du personnel et de l'équipement de la MINUAD ont été effectuées (3 918 patrouilles de routine et 357 escortes logistiques et administratives). Pendant la période considérée, 1 387 visites ont été effectuées dans des villages et 670 dans des camps de déplacés. En appui à la protection physique des civils, la police de la MINUAD a effectué 3 333 patrouilles, dont 1 300 patrouilles pour renforcer la confiance dans des camps de déplacés et 263 patrouilles pour protéger les civils ramassant du bois de chauffage ou de l'herbe, 149 patrouilles dans des marchés, 929 patrouilles dans des villages, 555 patrouilles dans des localités, 77 patrouilles dans des zones de retour et 60 patrouilles sur des itinéraires de migration pour répondre aux besoins en matière de sécurité des personnes déplacées, en particulier des femmes et des enfants se livrant à des activités de subsistance à l'extérieur des camps. Des unités de police constituées ont fourni 63 escortes humanitaires au personnel du Programme alimentaire mondial, du Bureau de coordination des affaires militaires, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la MINUAD.

30. Au cours de la période considérée, la MINUAD a tenu au total 42 réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise, des organisations non gouvernementales, des organisations non gouvernementales internationales OING, des représentants de personnes déplacées et des responsables locaux. Les réunions ont porté essentiellement sur les initiatives de police de proximité et permis à la police soudanaise d'assurer la sécurité dans des camps de déplacés et dans les communautés environnantes. Le 13 janvier, la MINUAD a procédé au transfert du poste de police d'Oum Kaloul nouvellement construit au Darfour occidental, et d'autres projets de construction similaires sont en cours au Darfour septentrional, au Darfour central et au Darfour méridional. En outre, la Mission a organisé le 6 janvier à Koutoum un atelier sur le recyclage des déchets en vue de produire des revenus pour 25 femmes déplacées et a offert le 10 janvier à Zalingei quatre ateliers sur le respect des droits de la personne lors de l'arrestation et de la détention à 120 femmes agents de la police soudanaise. Ces réunions ont été l'occasion d'encourager la population à soutenir la mise en œuvre des initiatives de police de proximité et d'améliorer la sûreté et la sécurité dans les camps de déplacés et les communautés environnantes.

31. La MINUAD a continué d'appuyer le rétablissement de l'appareil de justice pénale dans les zones de retour, avec la remise en état d'un tribunal rural à Taouïla et la construction d'un tribunal de district, de trois tribunaux ruraux, d'un cadastre et de dortoirs pour les détenus, hommes et femmes, à Kabkabiya (Darfour septentrional). Elle a également mené à bien des travaux d'infrastructure pour améliorer la sécurité dans les prisons de Koutoum (Darfour septentrional) et à Daeïn (Darfour oriental). Des formations ont également été organisées à l'intention de 500 membres des forces de l'ordre et travailleurs sociaux dans les différents États du Soudan sur les droits de l'enfant, la justice pour enfants et les pratiques d'interrogatoire adaptées aux besoins des enfants.

32. Au cours de la période considérée, la MINUAD a collaboré avec l'appareil judiciaire soudanais pour dispenser à 25 juges de tribunaux ruraux au Darfour oriental

une formation à la médiation axée sur le thème du règlement pacifique des différends locaux, y compris les conflits intercommunautaires. Les capacités de 59 membres du personnel pénitentiaire nouvellement recrutés, dont neuf femmes, au Darfour septentrional, ont pu être renforcées davantage en coopération avec la Direction générale des prisons et de la réforme grâce à des formations sur les droits de l'homme et les fonctions pénitentiaires. Afin de resserrer la collaboration entre la police et les procureurs dans la région du Jebel Marra pour lutter contre les crimes, y compris la violence à l'égard des femmes, la MINUAD a favorisé la tenue d'une consultation avec le pouvoir judiciaire, la police soudanaise et le parquet de Zalingei en vue de l'élaboration d'un programme de formation à l'intention des enquêteurs et procureurs de police, notamment ceux du Bureau du Procureur spécial chargé des crimes au Darfour. En outre, la MINUAD a achevé et remis un bâtiment à usage de bureaux au Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour à Geneina (Darfour occidental). La mission a également organisé un atelier d'observation des procès à l'intention de 25 participants, dont des femmes issues de groupes de la société civile à Zalingei, dans le but de renforcer leur capacité à suivre des procès au pénal après le départ de la MINUAD. Cette aide leur permettra d'être mieux à même de régler les différends locaux, y compris les conflits intercommunautaires, par des moyens pacifiques.

33. Au cours de la période considérée, cinq accidents liés à des munitions non explosées, qui ont fait deux morts et dix blessés graves parmi les enfants, ont été enregistrés à Mellit et Oum Barou (Darfour septentrional), Bendisi et Zalingei (Darfour central) et Kass (Darfour méridional). Dans 57 villages du Darfour, les équipes de lutte antimines de la MINUAD ont déminé 22 zones dangereuses, localisé et détruit en toute sécurité 2 610 munitions non explosées (y compris celles dont la durée de vie avait expiré) et éliminé 63 216 munitions d'armes de petit calibre. En outre, la MINUAD a fourni des informations destinées à les sensibiliser aux dangers des restes explosifs de guerre à 31 516 personnes, dont 4 050 femmes, 3 322 hommes, 10 893 filles et 13 251 garçons.

34. La MINUAD a continué d'aider les autorités locales à mieux se donner les moyens d'institutionnaliser et de promouvoir l'appropriation nationale de la protection de l'enfance au sein des forces de sécurité. En conséquence, au Darfour septentrional, 59 agents de police pénitentiaires (dont neuf femmes) ont reçu une formation sur la protection de l'enfance et les droits de l'enfant au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant au cours de la période considérée. La MINUAD a également continué de suivre les cas de violations graves commises contre des enfants et d'en rendre compte dans le cadre du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

35. La violence sexuelle et sexiste, y compris la violence sexuelle liée au conflit, demeure un grave sujet de préoccupation pour les femmes de la région du Jebel Marra. La MINUAD a recensé des cas de viol de quatre mineurs déplacés dont un concernant une fillette de 15 ans du camp de déplacés de Kassab par deux membres de la police soudanaise ainsi que ceux de deux jeunes filles âgées de 16 et 17 ans résidentes du camp de déplacés de Zamzam et d'une autre de 13 ans du camp de déplacés de Hamadia par deux hommes armés, cas qui se sont tous produits au Darfour septentrional. Il a également été signalé que le 1^{er} février, une fille de 13 ans du camp de déplacés de Rongatas, à Zalingei, avait été violée en bande par quatre nomades armés dans une ferme. La liberté de circulation des femmes et des filles dans les zones de retour et autour des camps de personnes déplacées continue d'être restreinte, notamment l'accès aux fermes et aux ressources forestières. Dans le camp de personnes déplacées d'Hamidiya, au Darfour central, des sources locales ont informé la MINUAD que six femmes du camp auraient été « arrêtées » le 4 février par quatre

nomades armés dans la région d'Uyor près de Zalingei. La MINUAD a multiplié les patrouilles ciblées à titre préventif, en mettant l'accent sur les zones agricoles ainsi que sur les points de collecte de bois de feu et d'eau pour protéger les femmes qui se livrent à des activités de subsistance.

Médiation des conflits intercommunautaires

36. La participation active des autorités étatiques et locales et de l'administration autochtone a contribué à une réduction sensible des conflits intercommunautaires au Darfour depuis la mi-2015. La MINUAD a appuyé des projets de stabilisation communautaire centrés sur l'amélioration de l'accès aux services de base, la prévention du recrutement des jeunes à risque et la promotion du renforcement des capacités locales, notamment 24 projets communautaires dans le Jebel Marra assortis d'une formation sur le tas visant 1 580 bénéficiaires.

37. La MINUAD a également continué d'appuyer les efforts de médiation en facilitant et en renforçant les capacités des autorités et des communautés locales. À l'appui des efforts déployés pour améliorer les relations entre les personnes déplacées, les communautés d'accueil et les autorités locales, la MINUAD a organisé 28 réunions avec les dirigeants des personnes déplacées du Darfour septentrional et du Darfour central, du 14 au 30 janvier et du 3 au 11 février. Des rencontres ont également eu lieu avec les commissaires de localité et les comités de sécurité locaux pour discuter des problèmes de sécurité des personnes déplacées, en particulier des femmes et des filles. Les dirigeantes des déplacées ont demandé davantage d'initiatives génératrices de revenus et de formations axées sur d'autres sources de revenus pour les femmes vivant dans les camps. Les représentants des jeunes ont demandé l'accès à la formation professionnelle pour éviter que la jeunesse ne sombre dans la criminalité en raison du chômage élevé et des difficultés économiques.

VII. Restructuration de la mission

Réduction des effectifs de personnel en tenue

38. Conformément au calendrier prévoyant la réduction de l'effectif militaire de 5 470 à 4 050 hommes d'ici au 30 juin 2019, il a été procédé au rapatriement de 350 soldats népalais en janvier. L'effectif de la police de la MINUAD a également diminué, passant de 2 500 à 2 283 hommes, dont 754 policiers (hors unités constituées) et 1 529 membres d'unités de police constituées. Le transfert de l'unité de police constituée indonésienne vers la base d'opérations temporaire de Golo, qui avait été précédemment suspendu à cause des travaux de construction qui y étaient effectués, a commencé le 27 février. Les conseillers pour les questions de police de la MINUAD ont été déployés dans le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États établis au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour oriental, au Darfour occidental et à Khartoum et partagent également des locaux avec la police soudanaise.

Application du modèle de transition

39. Tandis que la MINUAD poursuit ses préparatifs de retrait en 2020 conformément à la résolution 2429 (2018), la mission et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de mettre en œuvre la stratégie de transition de la mission. À cet égard, 15 millions de dollars ont été alloués aux équipes chargées de la liaison avec les États dans le budget 2018/19 de la MINUAD pour l'exécution conjointe d'activités

de programme avec 10 entités de l'équipe de pays des Nations Unies, principalement dans les domaines de l'état de droit, des droits de la personne et de la résilience et des solutions durables pour les déplacés internes et les communautés d'accueil. Les dix mémorandums d'accord conclus entre la Mission et les différentes entités de l'équipe de pays ont été signés pour mettre en œuvre le plan de transition et permettre au personnel de la MINUAD d'être installé dans leurs bureaux dans les quatre capitales des États du Darfour. Jusqu'ici, 40 membres du personnel (20 recrutés sur le plan international et 20 sur le plan national) ont été accueillis dans les locaux de la police soudanaise à El Fasher, Nyala, Daeïn et Geneina, sur un total de 61 (39 recrutés sur le plan international et 22 sur le plan national) qui seront déployés, dont 49 postes organiques, quatre membres du personnel fournis par le gouvernement et huit policiers hors unités constituées. Les activités de la police soudanaise dans le domaine des droits de la personne et de l'état de droit ont commencé, notamment la modernisation des infrastructures, la mise en service de l'équipe mobile de surveillance des droits de l'homme et l'organisation de programmes de formation sur les normes de procès équitable et l'administration de la justice pour la justice, les prisons, la police et la société civile au service des communautés dans les zones de retour. Le personnel de la MINUAD intégré au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a étendu la surveillance de la protection aux zones de retour et aux zones dont la MINUAD s'est retirée. Le Programme des Nations Unies pour le développement et la MINUAD ont ajusté leurs projets de prévention des conflits afin d'améliorer le ciblage et d'accroître la viabilité de la mission après son retrait à terme. Le personnel de la MINUAD aide également le Fonds des Nations Unies pour la population à renforcer la prévention et la répression de la violence sexiste, y compris par l'intermédiaire des mécanismes communautaires.

40. Par l'intermédiaire de la police soudanaise, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD ont commencé à suivre de près l'effet du retrait de la MINUAD de 10 bases d'opérations en 2018, conformément au plan de réduction des effectifs de la mission. La surveillance se poursuivra, mais les premières indications provenant de ces zones montrent qu'il faut renforcer l'état de droit, les droits de la personne et les mécanismes de protection et déterminer les incidences de la crise économique sur les couches les plus vulnérables de la population, en particulier les déplacés et les rapatriés.

VIII. Observations

41. Alors que la dynamique nationale au Soudan reste en pleine mutation, l'évolution de la situation au Darfour reste relativement inchangée, le personnel militaire et policier soudanais maintenant la sécurité dans les zones urbaines, les autorités locales gérant les tensions intercommunautaires et les personnes déplacées revenant progressivement, sauf dans plusieurs points chauds de la région du Jebel Marra. La tendance témoigne non seulement de la résilience des communautés du Darfour, mais aussi de l'effet stabilisateur de la MINUAD. Toutefois, l'incertitude politique et économique qui plane actuellement pose un certain nombre de problèmes pour une sortie responsable de la mission de maintien de la paix et pour la transition vers la consolidation de la paix, y compris la question des interlocuteurs du gouvernement aux niveaux national et local pour ce qui est des activités conjointes de planification et de contrôle, dont l'importance sera cruciale pour l'appropriation nationale et la durabilité du processus. En outre, les mesures d'urgence actuelles compliqueront la mobilisation de ressources provenant de sources nationales et internationales en vue d'une transition sans heurt.

42. De même, je regrette l'impact que la déclaration de l'état d'urgence a eu au Soudan et sur les pourparlers de paix entre le Gouvernement et certains mouvements

non signataires des documents de Doha pour la paix au Darfour, qui n'ont pas repris en janvier à Doha comme convenu dans l'accord de négociation préalable signé le 6 décembre à Berlin. Il s'agit là d'une occasion manquée de maintenir l'élan suscité par cet accord. De même, l'annonce faite par la coalition Appel du Soudan de se retirer de l'Accord relatif à la feuille de route de 2016 est également regrettable. Les problèmes du Darfour ne peuvent être résolus que par un processus politique pacifique et inclusif. J'en appelle encore au Gouvernement soudanais et aux mouvements non signataires pour qu'ils redoublent d'efforts et engagent des négociations en vue d'une cessation permanente des hostilités et d'un accord de paix global. À cet égard, je me félicite de la déclaration du Gouvernement au sujet d'une cessation des hostilités de durée indéterminée au Darfour et dans les deux zones, ainsi que de la prorogation de trois mois de la cessation des hostilités par le Front révolutionnaire soudanais, mais je crains que l'annonce récente d'un état d'urgence dans tout le Soudan n'ait des conséquences néfastes sur le processus de paix en restreignant le droit des citoyens à la liberté de réunion pacifique et d'expression.

43. Par ailleurs, je demeure préoccupé par la poursuite des affrontements intermittents entre les Forces armées soudanaises et l'ALS/ dans le Jebel Marra, ainsi que par les pertes civiles et les déplacements que cela a causés. Dans ce contexte, l'augmentation modérée des attaques de l'ALS/AW contre les Forces armées soudanaises et les informations faisant état de luttes intestines au sein du groupe armé au cours de la période considérée ne sont pas les bienvenues. J'engage les deux parties à renoncer à la violence et à amorcer immédiatement un dialogue politique. Je renouvelle les appels lancés à Abdul Wahid al-Nur pour qu'il rejoigne le processus de paix sur la base du Document de Doha. J'invite également le Gouvernement soudanais à veiller à ce que la MINUAD et ses partenaires humanitaires bénéficient d'un accès constant pour assurer aux personnes touchées par le conflit la protection et l'aide nécessaires.

44. De nombreux facteurs du conflit n'ont pas encore été pris en compte de manière exhaustive. Si la réduction globale des graves conflits intercommunautaires témoigne des progrès accomplis, la MINUAD continue de collaborer avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter la médiation et régler les problèmes sous-jacents d'accès aux terres et aux ressources. Il est également essentiel de trouver des moyens de remédier au sort de plus de 1,6 million de personnes déplacées qui vivent encore dans des camps dans l'ensemble du Darfour, et je demande au Gouvernement d'intensifier ses efforts pour assurer la sûreté et la sécurité des personnes déplacées dans tout le Darfour, tout en cherchant des solutions durables à leur déplacement de longue date en créant les conditions propices à leur retour volontaire, dans la sécurité et la dignité. Les violations persistantes des droits de l'homme, en particulier la violence sexuelle et sexiste, y compris celles qui auraient été perpétrées par des membres des forces de sécurité gouvernementales, continuent d'être une source de vive préoccupation et un obstacle à l'instauration d'une paix durable.

45. Alors que l'Union africaine et l'ONU commencent à faire passer leur présence au Darfour du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement, nous comptons sur nos partenaires pour nous aider à assurer le succès. Je remercie les autorités soudanaises de leur collaboration constante au cours de la reconfiguration de la MINUAD, et il est essentiel que l'appropriation nationale et locale soit au cœur de notre appui continu au Darfour. De même, je remercie les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et les autres donateurs pour leur précieux appui. Alors que la MINUAD se prépare à sa sortie et que les efforts de l'Union africaine et de l'ONU évoluent pour répondre aux besoins changeants de la population du Darfour et chercher à prévenir une reprise du conflit, nous appelons nos partenaires à renouveler leur soutien. J'exhorte les membres de la

communauté internationale à s'employer à veiller à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien ce travail essentiel pendant et après la transition.

46. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude au Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU, Jeremiah Mamabolo, aux responsables de la mission et à tout le personnel de la MINUAD, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires humanitaires pour leur dévouement au service de la paix et du développement au Darfour. Je tiens également à féliciter l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, l'ancien Président du Nigéria, Abdulsalami Abubakar et l'ancien Commissaire du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, pour leurs efforts constants en faveur d'une paix durable au Soudan.

